



Le Club Polaris est né !

Annoncé lors de la convention annuelle en janvier dernier auprès de son réseau de concessionnaires, Polaris officialise aujourd'hui la naissance du Club Polaris avec l'ouverture samedi 11 mars de sa vitrine s'adressant au plus grand nombre, du site internet : www.clubpolaris.fr

Le Club Polaris c'est quoi ? Le Club Polaris est ouvert au plus grand nombre et sans limitation à compter que chacune et chacun soit possesseur d'un Quad Polaris en France et s'engage au respect de la charte du Club Polaris.

Le premier engagement moral et fondamental de chaque membre du Club Polaris repose sur le partage, le respect et la préservation du précieux espace naturel qui nous est offert pour circuler.

L'esprit et les valeurs du Club Polaris sont fondés sur l'échange entre les utilisateurs, le respect environnemental et un comportement responsable engageant chacun à adopter la meilleure attitude en toutes circonstances.

Le Club Polaris tient un véritable rôle d'information, et de sensibilisation auprès des possesseurs et nouveaux acquéreurs de Quad Polaris. Chaque concessionnaire de la marque devenant ainsi un véritable ambassadeur local du Club Polaris afin de mettre en relation les utilisateurs avec l'ensemble des acteurs et animateurs oeuvrant pour la pratique du Quad en respect des règles de la charte du Club Polaris.

Il s'agit d'accompagner, informer, et orienter les membres du Club Polaris vers les différentes pratiques du quad en France tant pour des balades, des randonnées, des compétitions ou d'évoluer sur des sites privés.

Différents supports d'information sont offerts aux membres du Club Polaris, à commencer par le site www.clubpolaris.fr ainsi que des bulletins mensuels régionaux, le Polaris Mag, véritable journal des membres du Club Polaris mis à disposition au sein de chaque concession de la marque.

L'adhésion au Club Polaris est gratuite et permettra aux membres de bénéficier de privilèges à travers différentes actions mises en place par Polaris.

La plus importante d'entre elles sera celle de pouvoir participer au rassemblement annuel du Club Polaris lors du Polaris Camp les 23&24 septembre 2006 à Reygades en Corrèze.

Cette manifestation réunira les membres du Club Polaris en leur proposant deux journées de pratique du Quad dans toutes ses formes. Autour d'un village central d'exposition, de démonstrations, d'essais et regroupant les partenaires de la marque, s'articulera dans un large périmètre, un parcours jalonné de 7 secteurs correspondant aux différentes pratiques qu'offrent les véhicules Polaris.

D'ores et déjà, tous les possesseurs et futurs propriétaires de véhicules Polaris sont invités à se rendre sur le site www.clubpolaris.fr ou à se rapprocher du concessionnaire Polaris de leur région.

la Charte du Club Polaris

- . Porter un casque en toute circonstance d'utilisation de mon véhicule Polaris.
- . Porter les équipements de protections en adéquation avec ma pratique (Bottes, gants...).
- . Circuler avec un véhicule en bon état de fonctionnement répondant à la réglementation en vigueur.
- . Utiliser un système d'échappement rigoureusement conforme aux normes de bruit en application.
- . Etre titulaire d'un permis de conduire conforme et disposer d'une assurance valide avec le véhicule que j'utilise.
- . Respecter les règles de circulation et adapter sa vitesse dans les chemins, et sur les pistes que j'emprunte.
- . Respecter les règles de courtoisie à l'égard des riverains et des autres usagers (marcheurs, randonneurs, cyclistes, cavaliers, motards) que je rencontre en roulant au pas ou en m'arrêtant.
- . A stopper mon moteur à l'approche de tout cavalier ou troupeau et lorsque je j'engage une conversation avec un autre usager.
- . Adapter ma conduite et mon pilotage en fonction du type de terrain, du revêtement et des conditions climatiques.
- . Ne pas emprunter de domaines, espaces, sites ou parcours hors pistes.
- . Respecter les espaces naturels, les cultures, la faune et la flore.